

FONCTION

Définition	Assure le placement des commerçants dans le respect de la réglementation en matière d'installation et d'occupation du domaine public. Encaisse les redevances liées à l'utilisation du domaine public. Prévient et gère les conflits en lien avec le partage de l'espace public
Facteurs d'évolution	<ul style="list-style-type: none"> • Réforme territoriale et généralisation de l'intercommunalité • Renforcement des exigences des usagers
Conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> • Temps plein ou temps partiel selon la taille de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale • Travail à l'extérieur • Travail majoritairement effectué en extérieur et en toutes saisons • Travail le week-end et les jours fériés • Tenue de travail distinctive • Rigueur face aux exigences et demandes particulières • Capacité à rappeler la règle et à la faire respecter • Relations avec la police municipale, la gendarmerie, la police nationale en cas de litiges graves ou de risque de troubles à l'ordre public
Spécialisations / Extensions	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité possible dans l'organisation des foires et marchés
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Outil de gestion : logiciels, registres, terminal de paiement
Activités techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil et placement des commerçants • Gestion des commerçants sédentaires occupant le domaine public • Gestion des litiges
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation et gestion des foires, fêtes foraines, carnivals, braderies, débits de boissons temporaires

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TECHNIQUES

SAVOIR-FAIRE

Accueil et placement des commerçants

- Accueillir les commerçants et enregistrer les présences
- Instruire les demandes des commerçants non sédentaires
- Contrôler les documents réglementaires des commerçants ambulants
- Encaisser les droits de place et délivrer les reçus de paiement (en qualité de régisseuse/régisseur de recettes)
- Contrôler et faire appliquer le règlement municipal
- Assurer le placement des commerçants sur le domaine public
- Contrôler les règles et les conditions de sécurité relatives à l'accès et à la circulation du public et des moyens d'intervention

Gestion des commerçants sédentaires occupant le domaine public

- Informer et renseigner les professionnels et particuliers sur la réglementation en vigueur et les orienter vers les services compétents
- Contrôler l'application des règles d'occupation du domaine public
- Suivre la validité des autorisations et encaisser les droits d'occupation

Gestion des litiges

- Expliquer et rappeler les règles de bon usage de l'espace public et la réglementation applicables aux particuliers et professionnels
- Assurer une médiation dans les conflits d'intérêt
- Gérer les conflits d'usage et les incivilités
- Gérer les contestations liées au placement et aux droits de place
- Gérer la présence des commerçants non enregistrés, non autorisés, voire en situation irrégulière
- Gérer la présence sur les foires et marchés des personnes distribuant des tracts et des brochures divers
- Signaler le non-respect des consignes et de la réglementation et solliciter l'intervention des services compétents pour faire respecter l'occupation du domaine public (police municipale, service d'hygiène, etc.)

> SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS

- Réglementation du domaine public relative à l'activité commerciale
- Techniques d'accueil, d'écoute et de négociation
- Principes et techniques de médiation et de résolution de conflits
- Procédures d'enregistrement et de transmission des demandes
- Procédures et formulaires de placement et d'encaissement
- Procédures hiérarchiques de transmission des consignes et informations
- Éthique professionnelle et personnelle

SAVOIRS

> SAVOIRS GÉNÉRAUX

- Écrits professionnels
- Droits et obligations des fonctionnaires
- Pouvoir de police du maire
- Techniques de communication